



**Pierre Lemieux**  
**Député**  
**Glengarry–Prescott–Russell**

**Pour diffusion immédiate**

**(le 6 février, 2012)**

**LE DÉPUTÉ PIERRE LEMIEUX ABORDE LA QUESTION DES  
PENSIONS DE LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE**

*« Il ne faut pas s'inquiéter. L'éventuelle modification de la Sécurité de la vieillesse ne touchera personne qui reçoit actuellement des prestations ni personne qui approche maintenant de l'âge de la retraite ».*

**Pierre Lemieux, député**

**OTTAWA** – Il y a eu beaucoup de discussions dans la région au sujet des modifications qui pourraient être apportées aux pensions de la Sécurité de la vieillesse (SV). Les personnes du troisième âge craignent plus particulièrement que ces modifications n'entraînent une réduction des sommes qu'elles reçoivent actuellement.

« Il ne faut pas s'inquiéter », a déclaré M. Lemieux. « L'éventuelle modification de la Sécurité de la vieillesse ne touchera personne qui reçoit actuellement des prestations ni personne qui approche maintenant de l'âge de la retraite. »

Les problèmes liés aux pensions de la SV sont les suivants :

- en 1975, il y avait sept contribuables actifs pour chaque aîné;
- aujourd'hui, il n'y a que quatre Canadiens en âge de travailler pour chaque aîné;
- en 2030, le nombre d'aînés aura presque doublé, et il n'y aura que deux Canadiens en âge de travailler pour chaque aîné.

Au cours de cette évolution démographique, les coûts annuels du programme de la Sécurité de la vieillesse passeraient de 36 milliards de dollars en 2010 à 108 milliards de dollars en 2030.

Le revenu de retraite des Canadiens provient de diverses sources, notamment le Régime de pensions du Canada et la Sécurité de la vieillesse. Le Régime de pensions du Canada est financé par les cotisations retenues sur le salaire des travailleurs canadiens, et il est donc sûr, sécuritaire et viable.



**Pierre Lemieux**  
**Député**  
**Glengarry–Prescott–Russell**

Par contre, la Sécurité de la vieillesse est financée à même les revenus généraux du gouvernement et elle n'est pas viable dans sa forme actuelle.

M. Lemieux a expliqué que le gouvernement fédéral est déterminé à protéger les revenus de retraite des aînés d'aujourd'hui et ceux des futures générations de retraités. Si le programme de la Sécurité de la vieillesse n'est pas remanié, il ne sera pas viable à long terme. Le fait de ne pas prendre des décisions importantes dès aujourd'hui compromettrait le programme pour les générations à venir.

« Les personnes qui reçoivent la pension de la SV et celles qui la recevront bientôt ne seront pas touchées par les modifications », a mentionné M. Lemieux. « Les autres Canadiens qui ne sont pas près de l'âge de la retraite seront avisés du remaniement de la SV suffisamment à l'avance et auront ainsi amplement le temps de planifier leur avenir ».

Le député a également fait remarquer que de nombreux pays ont pris des mesures pour assurer la viabilité de leurs régimes de retraite généraux, notamment l'Australie, l'Autriche, le Danemark, la France, l'Allemagne, l'Irlande, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, la Suède, la Turquie, le Royaume-Uni et les États-Unis.

M. Lemieux a conclu ainsi: « Nous devons agir de façon responsable pour assurer la stabilité financière des prochaines générations d'aînés et convaincre celles-ci qu'elles auront la Sécurité de la vieillesse lorsqu'elles seront à la retraite ».

- 30 -

**Pour renseignements :**

**Carolyn Savoie**  
**Adjointe législative**  
**Pierre Lemieux, député**  
**Glengarry–Prescott–Russell**  
**Téléphone : 613-996-2909**